

# Testons les tests : l'examen psychologique

C. MELJAC\*, S. MISSLER\*\*

\*Psychologue, Dr en psychologie, UPPEA-Hôpital Ste-Anne, Association Deep-Clisson, 7, rue Clisson, 75013 Paris.

\*\*Psychologue, École de psychologues praticiens, Association Deep-Clisson, 7, rue Clisson, 75013 Paris.

Les lecteurs d'A.N.A.E. aiment écrire et savent fort bien le faire. La rédaction d'A.N.A.E., de son côté, est toujours intéressée par les lettres qu'elle reçoit quels qu'en soient les auteurs : orthophonistes, psychomotricien(ne)s, pédiatres, psychiatres, responsables d'association, ou tout simplement parents décontenancés par les multiples problèmes que rencontrent leurs enfants (difficultés d'apprentissage, performances exceptionnelles, comportements imprévisibles, etc.), sans oublier ceux qui désirent tout bonnement s'informer.

Ces interlocuteurs décrivent très clairement les situations auxquelles ils sont confrontés et terminent leurs lettres en posant, en général, une question à laquelle s'attaque l'ensemble de la rédaction d'A.N.A.E., stimulée par Catherine de Gavre, directrice de la publication. Chacun essaie alors de trouver, dans son expérience, des éléments susceptibles d'aider celui ou celle qui a bien voulu prendre le temps de formuler clairement sa demande.

Depuis quelque temps, une interrogation s'est faite dans nos courriers de plus en plus fréquente et précise : « Mon enfant (ou encore, mon élève, le (la) jeune résidant(e) de mon institution, le patient que je suis en rééducation depuis longtemps etc.) me désarçonne, ou (variantes) m'étonne, me fait peur, ne comprend rien, en sait trop, a l'air ailleurs, s'agite, ne parle à personne, semble ne rien voir autour de lui. Que faire ? Que décider ? Comment s'y prendre ? À qui s'adresser ? Pensez-vous qu'un examen psychologique serait indiqué ?

Avouons-le, nous avons jusqu'ici toujours encouragé ceux qui formulaient de telles propositions : oui, ils avaient raison de rechercher l'avis d'un (une) psychologue pour les aider à mieux cerner et à avancer au moins un peu sur les questions qu'ils se posaient. L'examen psychologique est le fondement stable, le minimum par lequel il convient de commencer toute action concernant les difficultés d'un enfant. Rien ne devrait être entrepris sans les renseignements que seul l'examen psychologique est en mesure de fournir.

C'est à ce point et après ce constat, sur lequel on s'accorde généralement, que les difficultés s'annoncent, comme l'a bien montré la récente Conférence de consensus à laquelle

A.N.A.E. a déjà consacré deux articles (n° 106 et 109). Qu'est-ce donc qu'un examen psychologique ? Quelles conduites professionnelles recouvre-t-il ? Quelle place (pratique, scientifique) doit-on accorder aux mesures et données chiffrées qu'il permet la plupart du temps d'obtenir ?

## LA PSYCHOLOGIE : UNE DISCIPLINE JEUNE

Avant de traiter de ce sujet délicat et des ressources que le psychologue peut mobiliser, il nous semble opportun de faire un bref historique de la profession, assorti d'une présentation de ce véritable inconnu dans la maison de l'investigation, du soin et de la prise en charge : le (la) psychologue.

Bien que les interrogations sur la psychologie, c'est-à-dire le fonctionnement même de l'esprit humain et animal, soient sûrement aussi anciennes que l'apparition de Néandertal et de son éventuel conjoint et successeur, Cro-Magnon, les études scientifiques autour de ce thème ne se sont trouvées formalisées et officialisées qu'à la charnière entre le XIX<sup>e</sup> siècle et le XX<sup>e</sup>. Quant aux débuts de l'examen psychologique, ils remontent aux travaux effectués par Alfred Binet et son collaborateur Théodore Simon, auteurs du premier véritable test apparu après bien des essais tentés ailleurs, par exemple en Allemagne.

Dès la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle, le Binet-Simon, premier test digne de ce nom, manié et remanié, fait son apparition dans la pratique, notamment dans les écoles : son objectif est d'aider à distinguer entre écolier sans histoires et élève en souffrance. Pour ces derniers, en effet, parfois indétectables sans méthodes appropriées, une aide pédagogique spécialisée peut quelquefois s'imposer.

Resté longtemps dans un statut semi-clandestin et relativement ignoré en France, le Binet-Simon et les techniques qui s'en inspirent directement connaissent aux États-Unis, pour le meilleur et pour le pire, un succès fulgurant : des études statistiques de plus en plus raffinées se succèdent, les questions posées se diversifient, professeurs et étudiants s'interrogent. Dans le domaine des publications, le

rôle des revues consacrées à la psychologie s'affirme, de telle sorte que peu après la fin de la Seconde Guerre mondiale, cette discipline, enfin reconnue et considérée comme autonome, entre officiellement, en France, à l'université. Elle donne droit à une qualification particulière qui ne se confond ni avec la philosophie, ni avec la médecine.

### UNE PROCÉDURE DIVERSIFIÉE ET DES ÉTUDIANTS NOMBREUX

L'examen psychologique, d'abord réduit à des estimations cognitives élémentaires issues des travaux menés par des pionniers (Binet comme nous l'avons mentionné, mais aussi outre-Atlantique Terman, Gesell, etc.) s'était alors déjà notablement enrichi avec Rorschach (Suisse) par exemple et Murray (États-Unis) dont les instruments abordaient de nouvelles problématiques. La première grande maison éditrice de tests traitant de plusieurs secteurs (les éditions du Centre de psychologie appliquée) rencontre, dès sa création, un succès incontestable chez tous les praticiens.

Conséquence évidente de ce développement à grande allure, les étudiants s'inscrivant dans les différentes universités pour un cursus de psychologie deviennent de plus en plus nombreux. Les postes de professeurs se multiplient. Chacun d'entre eux tente d'enseigner au mieux ce nouveau métier aux premières générations de psychologues qui se mettent à étudier de près la construction et l'application de différents tests ainsi que la dynamique de l'examen psychologique.

Les idées foisonnent et, bientôt, des mises en commun de savoirs fondamentaux s'imposent en France comme dans les autres pays : la récente Conférence de consensus l'a bien prouvé.

Aujourd'hui, à l'aide d'instruments pertinents, bien étalonnés (c'est-à-dire éprouvés dans différentes situations et auprès de populations diverses), bien choisis et bien administrés, des psychologues, longuement formés et dûment diplômés, devraient pouvoir fournir des éléments de réponse à tous ceux qui les consultent... à condition, bien entendu, qu'il s'agisse de questions relevant de leur champ d'exercice, telles les difficultés d'apprentissage, domaine le plus souvent interrogé par le lectorat d'A.N.A.E.

### CE QU'EST ET N'EST PAS UN EXAMEN PSYCHOLOGIQUE

Certes, les psychologues ne prédisent pas l'avenir et ne disposent pas de recettes magiques pour changer, séance tenante, un cancre en élève brillant. Ils sont toutefois susceptibles d'apporter des éléments nouveaux et surtout de fournir des éclairages inattendus sur les problèmes qui leur sont soumis.

Pour cela, il leur faut une denrée très précieuse, celle qui leur est le plus difficilement accordée par leur entourage, qu'il s'agisse des employeurs (en institution) ou des consultants qu'il (elle) peut recevoir : le temps.

Alors que l'on est habitué à des consultations médicales d'une demi-heure au maximum, qu'une leçon par un professeur agrégé n'excède pas cinquante minutes, qu'un aller-retour Paris-Marseille exige moins d'une journée, il paraît extravagant et incompréhensible à la plupart des personnes non informées de devoir accorder du temps au temps, quand il s'agit de psychologie. Or, si le (la) psychologue peut faire passer rapidement tel ou tel test - ou partie de test - qui porte sur un point précis et a été calibré pour être administré en quelques minutes, la plupart des investigations approfondies exigent de la part du professionnel comme de l'enfant (ou de l'adolescent, aussi bien que de l'adulte) une grande disponibilité, un état d'éveil permanent, une régularité dans l'exécution, en bref du temps, beaucoup de temps. Rien d'étonnant à cela : le nombre des secteurs explorés est obligatoirement important et l'état de vigilance doit être éventuellement entretenu par des pauses, des changements de rythme, des variations dans les contenus, etc. Les scientifiques sont loin d'avoir mis au point le protocole « miracle » qui éclairerait l'esprit humain en quelques minutes !

Pour bien accomplir son travail, le psychologue – il importe de le comprendre – adopte une démarche originale et doit, en quelque sorte, se transformer en un Sherlock Holmes d'un nouveau genre : bien poser les bonnes questions, interpréter les réponses à des instruments divers, resserrer progressivement ses investigations jusqu'à cerner au plus près le cœur du problème posé.

Il convient, en bref, d'appliquer ce que René Zazzo (psychologue internationalement connu pour ses travaux sur les méthodes de l'examen psychologique) appelait déjà, au siècle dernier, une démarche progressive.

Cette façon d'agir tout en nuances est, en général, très bien acceptée par les enfants (ou les adolescents) qui en bénéficient : la plupart coopèrent pleinement, de telle sorte que les craintes souvent exprimées par l'entourage (« comment il – ou elle – réagirait à de telles séances ? ») s'avèrent vaines. La majorité des jeunes sujets adorent qu'un adulte s'occupe d'eux en particulier, qu'il leur laisse tout leur temps et qu'il s'efforce en même temps de prendre en compte et d'évaluer au mieux leurs performances.

Dans cette perspective d'examen progressif, un test n'est proposé à un sujet donné qu'en fonction des résultats qu'il a obtenus aux épreuves précédentes : tel grand maladroit passera des tests moteurs, tel timide, paralysé par le regard des autres, se verra proposer des tâches explorant la personnalité, etc.

La rubrique qu'A.N.A.E. a créée récemment et dans laquelle s'inscrit cet article (« Testons les tests ») prend, de ce fait, tout son sens : il convient que chaque psychologue « teste » dans son secteur d'exercice les nouveaux instruments qui sont régulièrement mis sur le marché par des maisons d'édition soucieuses d'innovation. Ces « jeunes » outils prendront peu à peu leur place dans les investigations du psychologue bien informé, qui connaît les ressources dont il dispose. La Conférence de consensus a justement tenté de dessiner le profil de ce professionnel à la recherche d'améliorations constantes.

## UN PROFESSIONNEL AVERTI EN VAUT PLUSIEURS !

Pour ceux qui tentent la démarche de faire examiner leur enfant dans l'espoir de détecter ses points forts et ses points faibles, la source de ses conflits ou d'obtenir des éléments de pronostic ainsi que des pistes de traitement, une difficulté importante demeure : où et comment trouver un praticien averti en mesure de répondre aux exigences de la situation ?

En général, les familles pourront s'adresser à des interlocuteurs de confiance dans des organisations dûment reconnues, hôpitaux spécialisés, centres dits « de référence », consultations au sein de CMP (centres médico-psychologiques, dépendant de l'État) ou CMPP (centres médico-psycho-pédagogiques, gérés le plus souvent par des associations), ou bien encore à l'école (psychologues scolaires présents essentiellement dans l'enseignement primaire). L'affaire, toutefois, n'est pas toujours simple. D'abord, la plupart des organismes officiels sont sectorisés, c'est-à-dire qu'ils ne reçoivent les demandes qu'à l'intérieur d'un quartier bien délimité ; ensuite, de façon générale, ils sont totalement débordés par les demandes, en raison, entre autres, de leur totale gratuité.

Troisième obstacle : certains centres ne comptent pas de psychologues maîtrisant les techniques de l'examen psychologique.

Lorsque les familles ou les professionnels ont des demandes urgentes, des orientations capitales à déterminer rapidement, ou encore prennent en charge des enfants ou adolescents présentant des troubles spectaculaires, les délais d'attente peuvent paraître franchement inadaptés et l'impossibilité d'investigations spécialisées regrettable. Certains hôpitaux renommés n'hésitent pas à remettre la consultation à l'année suivante ou plus.

### LE SECTEUR PRIVÉ : COMMENT CHOISIR ?

Familles ou institutions se tournent alors vers le secteur privé où, faute d'organisation et de législation adaptées, règne le plus grand désordre, tant du point de vue de la pratique (qualité de l'accueil et modalités de travail) que des tarifs en usage : pour le même type de démarche, ils peuvent varier du simple au quintuple !

Comment déterminer alors le (la) psychologue (en libéral ou assimilé) qui sera le plus apte à s'occuper de tel ou tel enfant, en conduisant l'examen psychologique approprié, et en analysant en profondeur tel ou tel type de difficulté, sans forcément aller au plus rentable et au plus rapide ?

D'abord en posant franchement la question au professionnel auquel on s'adresse. Cette interrogation ne sera sûrement pas prise en mauvaise part. Beaucoup de psychologues, en effet, répétons-le, ne pratiquent pas l'examen psychologique auquel ils n'ont pas été spécifiquement formés. Ils indiqueront alors des collègues exercés ou tout au moins la filière

locale grâce à laquelle il est possible d'accéder à ces spécialistes. Il s'agit, ensuite, de ne pas accorder trop d'attention à des aspects secondaires, comme la proximité immédiate du domicile, ou encore des variations légères dans les prix pratiqués. Le but est de se centrer sur ce qui est essentiel : l'*expérience* du (de la) psychologue et son champ de spécialisation (par exemple, en précisant avec lui ses travaux éventuels). Autres facteurs de première importance : la *durée* qu'il (elle) prévoit pour ces investigations (deux demi-journées semblant un temps raisonnable mais parfois insuffisant), la *variété des tests* appliqués (il faut le plus souvent ne pas se contenter du WISC-IV, l'instrument le plus connu, qui borne parfois la pratique). Il sera aussi utile pour le consultant (famille, institution) de se faire préciser le *mode de retour* entrant dans le protocole d'examen : un rendez-vous (au moins téléphonique) avec les personnes concernées, le médecin éventuel, l'école, est-il prévu ? Possible ?

Si celui qui a préconisé la démarche d'examen psychologique (le pédiatre qui suit l'enfant, l'enseignant, le thérapeute, l'assistante sociale, l'éducateur, la voisine - pourquoi pas ?) a eu une expérience précise dont il peut se prévaloir, et connaît un psychologue de qualité, ou réputé tel, il apparaît prudent de suivre son conseil. Rechercher à toute force un concurrent, qui sera peut-être moins cher, mais travaillera éventuellement trop vite et moins bien n'est pas forcément une démarche vraiment économique : on ne peut pas comparer un examen psychologique à un produit de grande consommation, toujours identique, mais vendu plus ou moins cher en supermarché. La rencontre psychologue-enfant (ou adolescent) constitue toujours un original (sur mesure et non prêt-à-porter), même si elle respecte parfaitement les règles de la profession : ce sont deux êtres humains qui la mènent et non des automates.

Pourrait-on, cependant, établir, à l'usage des professionnels et du public, une certification garantissant la qualité scientifique et déontologique du service rendu par chaque psychologue ?

L'université, bien sûr, travaille à homogénéiser, tout en les modulant, les « cahiers des charges » des psychologues. De même, certaines instances, syndicats ou associations spécialisées à l'échelle européenne, tendent vers un tel but. La Conférence de consensus a soulevé bien des questions dans ce sens et a montré comment on pouvait au moins tenter d'y répondre. Pour le moment, le problème est toujours à l'étude, et *A.N.A.E.* participe très activement à l'amélioration de la situation. Notre revue vous tiendra régulièrement informés.

### RÉFÉRENCES

- [1] ANDRONIKOF (A.), LEMMEL (G.). L'Examen psychologique avec l'enfant. Approche clinique des processus mentaux. *Encyclopédie médico-chirurgicale*, 37-200-E-30, 2002.
- [2] EMMANUELLI (M.). *L'Examen psychologique en clinique ; situations, méthodes et études de cas*. Dunod, Paris, 2004.
- [3] PERRON-BORELLI (M.), PERRON (R.). *L'Examen psychologique de l'enfant - 7<sup>e</sup> édition*, PUF, Paris, 1994.
- [4] ZAZZO (R.) et coll. *Manuel pour l'examen psychologique de l'enfant*, 2 vol., Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1969.